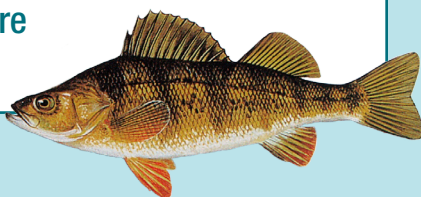


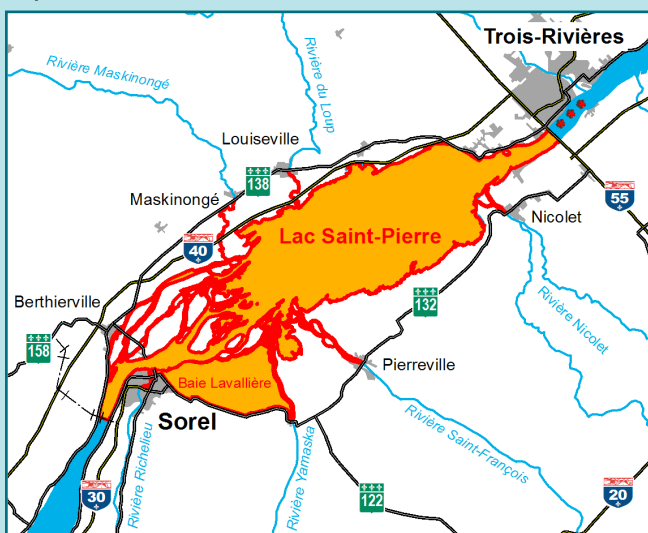
PROLONGATION DE 5 ANS du moratoire sur la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre



Le 4 mai 2012, le Gouvernement du Québec avait décrété, pour une période de cinq ans, un arrêt complet de la pêche commerciale et sportive à la perchaude au lac Saint-Pierre. Cette mesure était nécessaire pour assurer la protection des reproducteurs et tenter de renverser la chute préoccupante du nombre de perchaudes amorcée au milieu des années 1990.

La protection des perchaudes adultes pendant cinq ans a porté fruit en améliorant l'abondance des reproducteurs. Malgré ces résultats positifs, la population de perchaudes demeure fragile et dans une situation précaire. Les études réalisées au cours des cinq dernières années démontrent que la perchaude ne s'est pas suffisamment rétablie pour permettre la reprise de la pêche de manière durable sur le lac Saint-Pierre. Conséquemment, le moratoire est reconduit pour une période de cinq ans, soit jusqu'en 2022.

Territoire où s'applique l'interdiction de pêcher la perchaude



Limite est = Pont Lavolette

Limite ouest = Ligne de transport d'électricité de Sorel-Tracy

Limite nord = Route 138

Limite sud = Route 132 et autoroute 30 (rivière Richelieu)

Territoire aussi inclus = Triangle à l'ouest de la rivière Yamaska et au nord de la route 132, qui inclut la baie Lavallière

*** Une directive particulière peut s'appliquer entre le pont Lavolette et Saint-Pierre-les-Becquets. Consultez la réglementation.

Pourquoi interdire la pêche à la perchaude?

La population de perchaudes du lac Saint-Pierre est actuellement dans un processus de lente reconstruction et demeure dans un état préoccupant. Elle est vieillissante et son taux de mortalité est élevé, même en l'absence de pêche. La capacité du lac à produire de nouvelles perchaudes a diminué considérablement en raison de la détérioration des habitats, ce qui ralentit son rétablissement. La faible croissance des perchaudes durant leur première année de vie les rend plus vulnérables à la prédation et à la mortalité hivernale, ce qui compromet le renouvellement de la population.

Quels sont les facteurs qui ralentissent

le rétablissement de la perchaude dans

le lac Saint-Pierre?

Le rétablissement est ralenti par une combinaison de facteurs :

- Perte d'habitats de reproduction dans la plaine d'inondation;
- Piètre qualité de l'eau des cours d'eau qui se déversent dans le lac;
- Détérioration des herbiers aquatiques;
- Arrivée d'espèces compétitrices;
- Prédation de jeunes perchaudes par le cormoran à aigrettes.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) entend donc, en collaboration avec les autres ministères concernés et les intervenants du milieu, intensifier les mesures liées à ces facteurs, et ce, en complément de l'interdiction de pêcher.

Le déclin de la perchaude est un symptôme d'un milieu détérioré. Le gouvernement convient que la santé de l'écosystème du lac Saint-Pierre est préoccupante et que sa restauration constitue une priorité gouvernementale. Ainsi, dans le cadre de la Stratégie maritime, un montant de 14 M\$ sur cinq ans sera investi, par l'intermédiaire du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, afin d'intensifier les mesures permettant de diminuer les pressions sur l'écosystème et de restaurer les milieux prioritaires. Le MFFP, en collaboration avec les autres ministères concernés et les intervenants du milieu, contribuera activement à la mise en place de ces mesures.

www.mffp.gouv.qc.ca

1 877 346-6763

SOS Braconnage : 1 800 463-2191

Forêts, Faune
et Parcs

Québec 